Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 033-213301658-20251208-D2025_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
oooooooooooooooo

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 23
Convocations du 02 décembre 2025

Présents : ALLAIS Florence ; ELMI BARREH Julie ; GARCIA Frédéric ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; MAYOR Sébastien ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.

Excusés : BARBE Dominique (pouvoir à Madame G. RODRIGUEZ) ; BIEGER Emmanuelle ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à Monsieur F. GARCIA) ; GREMBE Jean-Charles (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; LIGNAC Valérie.

Secrétaires de Séance : Monsieur Gérard NERAUDAU et Madame Sandrine HERIT

Délibération D2025-37

Objet : Demande de fonds de concours - SDEEG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;
Vu les Statuts du SDEEG et notamment l'articles 4.3 ;
Vu la délibération de la Commune relative au transfert de la compétence Eclairage public au SDEEG ;
Vu le Règlement Administratif, Financier et Technique de transfert et d'exercice de la compétence Eclairage public du SDEEG validé en Comité syndical en date du 24 juin 2025 ;

L'article 3.3 du RAFT de transfert et d'exercice de la compétence Eclairage Public du SDEEG permet aux collectivités de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, non par une contribution, qui est inscrite dans la section de fonctionnement de la Collectivité, mais par fonds de concours, qui est inscrite dans la section d'investissement de la Collectivité.

Cette possibilité offerte par le SDEEG concerne tous les travaux dont le montant est strictement supérieur à 4 000 € HT et sous réserve des disponibilités budgétaires du SDEEG consacrées au fonds de concours.

En l'espèce, l'opération consiste en la réalisation du renouvellement de 35 lanternes pour un montant total hors taxe de 11 584,68 €.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois-quarts du coût global de l'opération concernée (montant HT des travaux de 10 795,00 € + frais de maîtrise d'œuvre de 755,65 € + différentiel de FCTVA non perçu par le SDEEG de 34,03 € = 11 584,68 €).

Ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 033-213301658-20251208-D2025_37-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	**21**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

-**DECIDE** le versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 8 688,51 € au SDEEG, soit trois-quarts du cout global de l'opération susvisée ;

- **DIT** que ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement du budget de la Commune.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
A Fargues Saint-Hilaire, le 08 décembre 2025.
Le Maire,
Bertrand GAUTIER

Signé électroniquement par :
Bertrand Gautier
Date de signature : 10/12/2025
Qualité : Parapheur Maire
Fargues saint Hilaire